

1073 C 70
1865
Département de la Meurthe

Arrondissement de Douai

Police des rues et leur balayage

1^{re} Division

Mairie de Bernécourt.

Arrêté

relatif au balayage des rues du village.

Nous, Maire de la commune de Bernécourt,
Vu la loi des 19-22 Juillet 1791, titre premier, article 46, et celle du 18 Juillet 1837,

Arrêté relatif au balayage des rues du village (910 à 913).

Fait à Bernécourt le 01.12.1865.

Article 1 :

Tous les propriétaires ou locataires sont tenus de faire balayer tous les dimanches au devant de leurs maisons, boutiques cours, jardins et autres emplacements, et plus souvent si l'autorité locale le juge convenable.

Dans les rues à chaussée bombée, le balayage se fera à moitié de la chaussée. Les boues et immondices seront enlevées par la commune et ne pourront être poussées devant la propriété du voisin.

Article 2 :

Le balayage sera annoncé par le tintement de la grosse cloche à sept heures du matin depuis le 1er Avril jusqu'au 1er Octobre, et à 8 heures du matin du 1er Octobre au 1er Avril.

L'enlèvement des boues et immondices devra être effectuée une heure après.

Article 3 :

Il est défendu de jeter, dans les égouts et cassis, des urines, des boues et immondices solides, des matières fécales, et généralement toutes matières pouvant obstruer ou infecter les dits égouts et cassis.

Article 4 :

Il est défendu de déposer dans les rues, et sur les places, des ordures,

immondices, pailles et résidus quelconques de ménage. Il est également défendu d'y jeter faire couler des urines et des eaux infectées. Cette défense s'applique également aux cours intérieures des ménages ou maisons.

Article 5 :

Il est expressément défendu de brûler de la paille dans les rues et sur aucun point de la voie publique.

Article 6 :

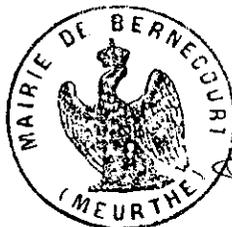
Il est défendu de déposer, sur la voie publique, les bouteilles cassées, les morceaux de verre, de poterie, de faïence et tous autres objets de même nature pouvant occasionner des accidents.

Article 7 :

Il est défendu de secouer sur la voie publique, des tapis et autres objets pouvant salir et incommoder les passants.

Article 8 :

Dans les temps de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de faire casser les glaces et de balayer les neiges au-devant de leurs maisons, caves, jardin et autres emplacements, jusqu'au milieu de la rue.

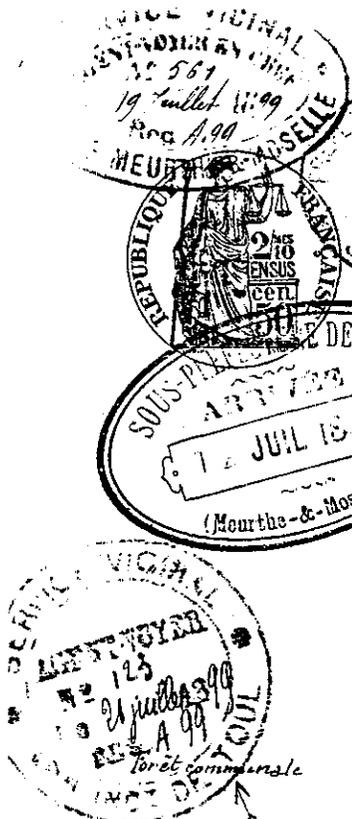
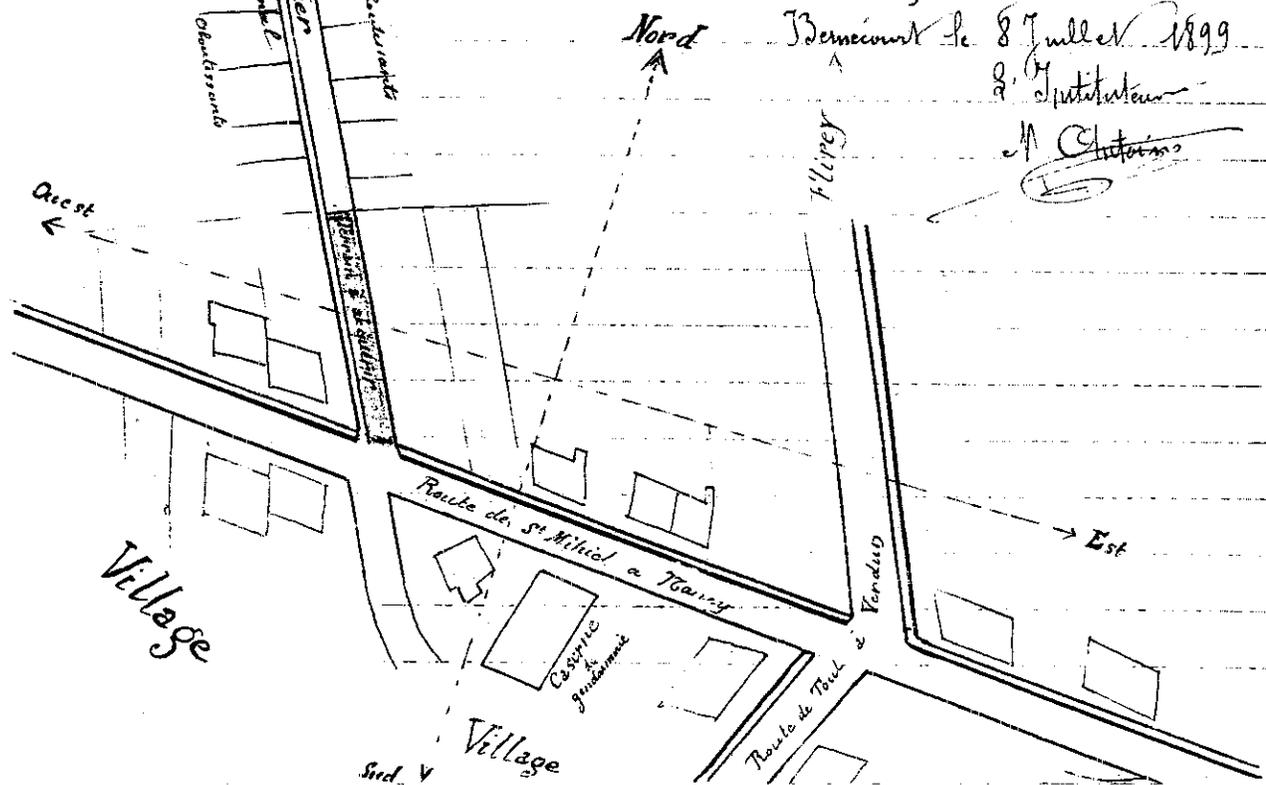


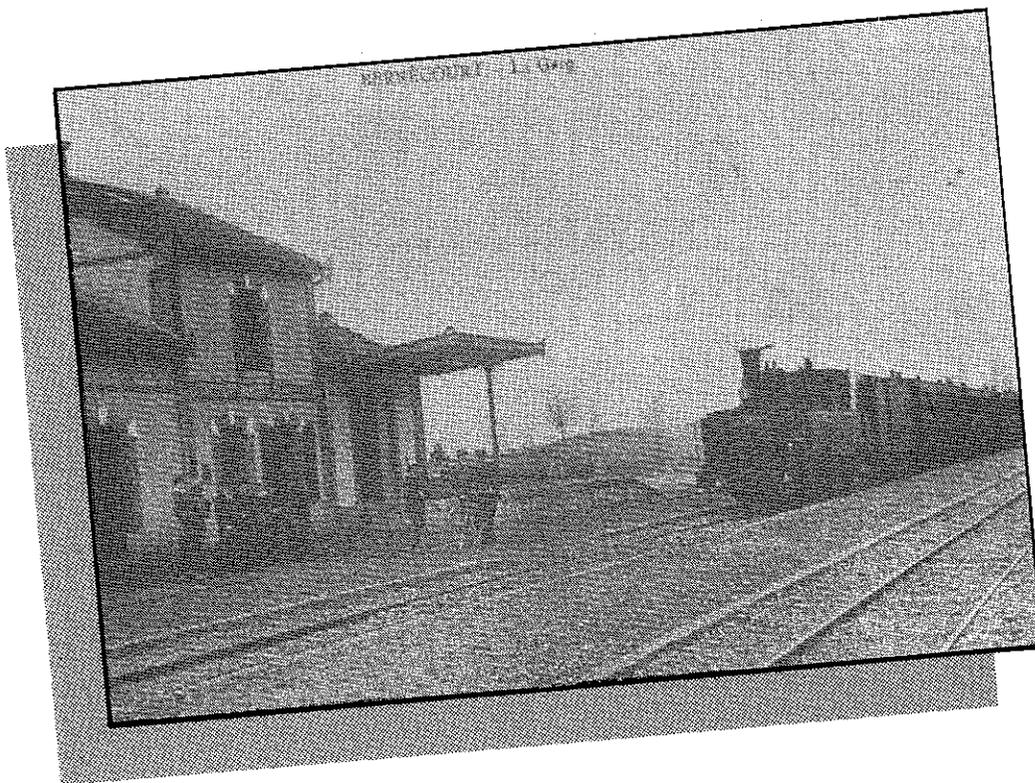
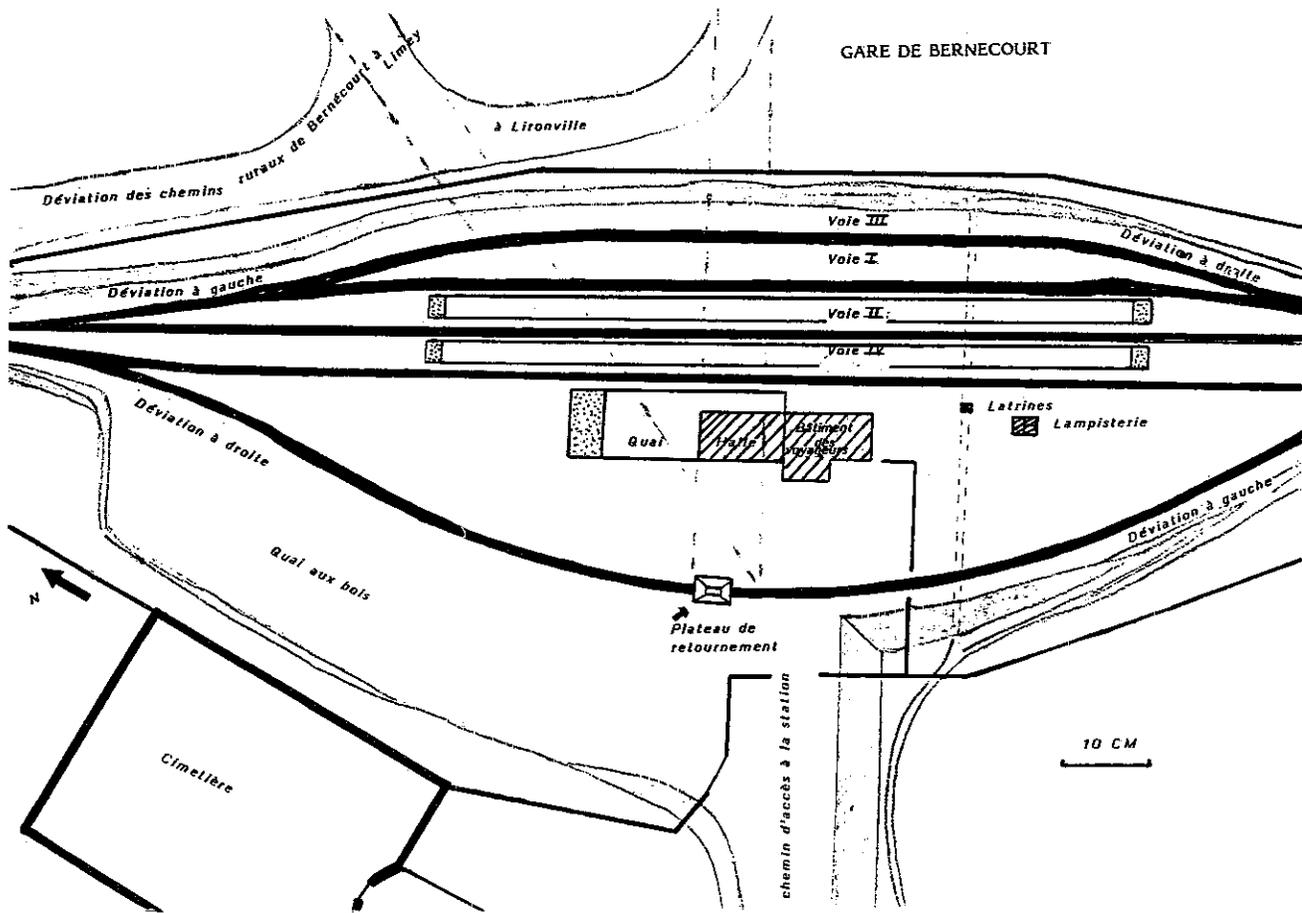
Commune de Bernécourt.

Creation d'un chemin rural.

Le sentier communal d'une longueur de deux kilomètres commençant au village de Bernécourt, route de St. Mihiel à Nancy à la forêt communale reconnue insuffisante, sera désormais transformé en chemin rural, à cet effet la commune a acheté une parcelle de terrain d'une surface de cinq ares dix centiares longeant le sentier communal sur une longueur de cent mètres et une largeur de cinq mètres dix centiares. Cette propriété a été achetée à Madame Veuve Brillot pour la somme de cent soixant francs, à raison de trente et un francs quarant centimes l'are. Les propriétaires des terrains qui aboutissent sur le sentier abandonnent la partie de leur propriété nécessaire à former la largeur du chemin qui se continuera jusqu'à la forêt communale.

Plan. d'après le cadastre.





la condition que ces dépôts ne débordent pas les cassis de la chaussée, qu'ils ne gêneront pas la circulation et que le purin ne séjournera pas dans les dits dépôts. A cet effet, les terrains destinés aux emplacements des engrais seront établis en pente de manière que le purin s'échappe facilement dans les cassis de la rue.

Article 11

Cette tolérance de dépôts de fumier cessera lorsque l'autorité locale jugera convenable de la retirer pour cause de salubrité publique.

Article 12

Tout propriétaire qui ne voudrait pas se conformer à l'article 10 dudit règlement se verrait privé de ladite tolérance d'établir un dépôt de fumier.

Article 13

Il est défendu de faire aucun dépôt de matériaux et d'objets quelconques sur la voie publique sans nécessité et d'y pratiquer aucune fouille sans être pourvu d'une autorisation préalable.

Article 14

Toute voiture chargée de foin ou de paille ne pourra séjourner dans les rues du village ni le jour ni la nuit. Il est même expressément défendu de laisser de la paille exposée pendant la nuit au devant des maisons soit des propriétaires, soit des locataires.

Article 15

Il est défendu de parcourir les rues avec une charrue dont le soc ne serait pas relevé ou avec une herse qui ne serait pas renversée.

Article 16

Il est défendu de répandre sur la voie publique les pierres provenant de l'épierrement des propriétés, cependant et pourra être permis d'en former des tas sur les accotements de la chaussée et aux endroits désignés par l'autorité municipale.

Article 17

Tous instruments agricoles tels que rouleaux, voitures, herses, charrues, etc, etc... ne pourront être laissés sur la chaussée, ni le jour, ni la nuit.

Article 18

Il est enjoint à tous propriétaires de maisons ou bâtiments bordant la voie publique de faire établir, dans le délai de trois mois, à ceux de ces bâtiments qui n'en seraient pas pourvus des chenaux et tuyaux de descente conduisant les eaux pluviales jusqu'au sol du niveau du pavé. La saillie de ces tuyaux ne devra pas excéder quinze centimètres.

Article 19

cf article 15/Police des boulangers.

LE CHEMIN DE FER TOUL-THIAUCOURT 1910-1940

60 ans de projets pour seulement 30 ans d'exploitations:

De 1850 à 1890: différents projets de ligne, à voie normale ou réduite, sont refusés par l'autorité militaire. En 1890, il y eut un projet hybride Toul-Bernécourt.

1901-1902: le ministère de la guerre accepte la construction d'un réseau à voie d'un mètre.

Printemps 1906: début des travaux.

Avril 1910: inauguration.

En 1910: matériel 5 locomotives du type "corpet": 27,5 tonnes à vide; 31,2 tonnes en service; 11 voitures à voyageurs, 54 wagons à marchandises et fougons, une grue roulante; 3 trains par jour dans les deux sens; ligne: 46 kilomètres de long, voie d'un mètre. rails Vignole de 12 mètres, pesant 20 kilos le mètre, traverse en bois, ballast

de 0,40 mètre à 0,70 mètre d'épaisseur; viaduc de Bernécourt: portée 63,60 mètres, poutre droite de 6,35 mètres de hauteur, poids 310 tonnes, prix 190.000 Francs; rayon minimum des courbes: 150 mètres; la locomotive remorquait trois à quatre wagons de voyageurs et un fourgon, les wagons avaient une plateforme d'accès aux deux extrémités, et le couloir d'accès aux compartiments était en son milieu; un mécanicien, un chauffeur; pont-viaduc sauté par le Génie le 17 août 1914; important trafic militaire en 1915 et 1916: rames de 60 à 70 wagons; pas de passages à niveau, ni barrières, ni feux, ni sonneries, sifflet avant passage de route, train prioritaire par rapport aux véhicules de route; ouverture de ligne Lérouville-Thiaucourt réduit le trafic d'abord à Essey en 1934, puis à Bernécourt, puis à Manonville, puis à Ménil-la-Tour en 1939. En 1940, la destruction des ponts de Toul met fin à l'exploitation de la ligne.

Le chemin de fer de Toul à Thiaucourt par L.LUMEREAUX (ingénieur) 1910.

La Vie du Rail N°855 du 15.07.1962.

DEPUIS QUAND?

Moulin à eau de la Goise Salée: existait avant 1636, mais pas après.

Route D907: 1734.

Route D904: entre 1734 et 1786.

Gendarmerie: 1766 (appelée Maréchaussée jusqu'à la Révolution).

Lavoir (bâtiment): 1866 (abreuvoir et lavoir pré-existants, faits en pierre d'Euville).

Acqueduc souterrain: 1870 (traversée de route de l'eau sortant du lavoir).

Mairie-école (2°): 1884 (la 1° près de l'église: voir plan 1836).

Cimetière (2°): décembre 1895 (le 1° autour de l'église).

Train (Toul-Thiaucourt): de 1910 à 1940 (aujourd'hui la gare est devenue lieu de résidence).

Voiture (1°): 1913 (vétérinaire CHANVOUX, futur député).

Téléphone (1°): 1913 (fin 1976: 14 abonnés, fin 1986: 54 abonnés).

Electricité: 1923.

Eglise (3°): 1924.

Bascule publique: 1931.

"La Bonne Auberge": 1937.

1° femme-maire: du 9 mai 1953 au 23 mars 1959 (en 1988: 2 conseillères municipales, une secrétaire de mairie).

Eau (adduction): 1959.

Cadastre (2°): 1975 (1°): 1836.

Ecole (institution): 1979 (existait déjà de 1670 à juillet 1970, interrompue de 1914 à 1918).

Silo de la coopérative agricole de lorraine: 1983 (avec bascule).

Les maires depuis 1919:

-THIERY Charles depuis au moins 1919 jusqu'à 1921.

-LEROY Félix du 10 septembre 1921 à 1942.

-PERRIN Henri de 1942 à 1945.

-DIDELOT du 20 mai 1945 à 1953.

-PICHARD Jeanne du 9 mai 1953 à 1959.

-GALILEE Georges du 23 mars 1959 à 1965.

-MARCHAL Gérard du 29 mars 1965 à 1977.

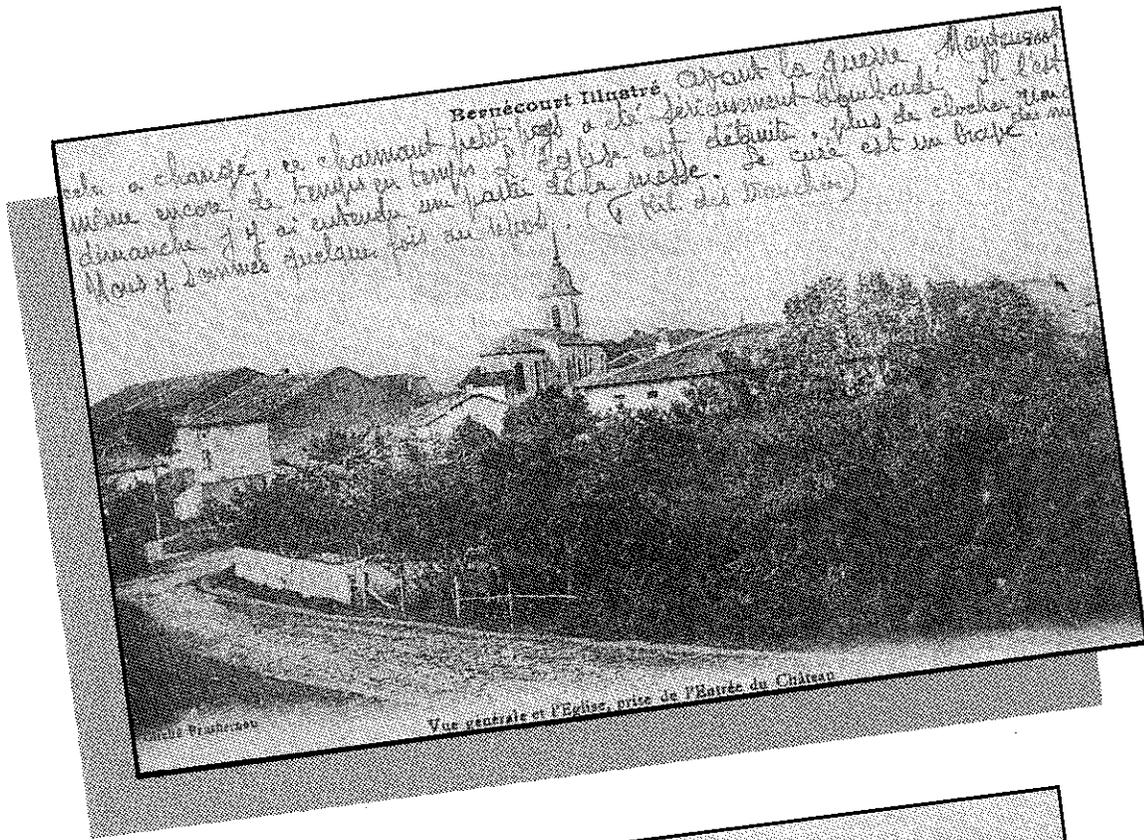
-PIERRE Gilbert depuis le 4 avril 1977.

EVOLUTION DU TOPONYME

"BERNECOURT"

Du nom d'homme germanique Berno et du bas latin Curtis (invasion germane au III° siècle).

I. BERNAICURIA (entre 1137 et 1140) (latin): traduit à tort par certains auteurs par Bannoncourt (55). (BERTICI COURTIS: entre 905 et 921 pour Don Calmet est peut-être Bernécourt, mais il s'agit en fait de Burthécourt-aux-Chênes.

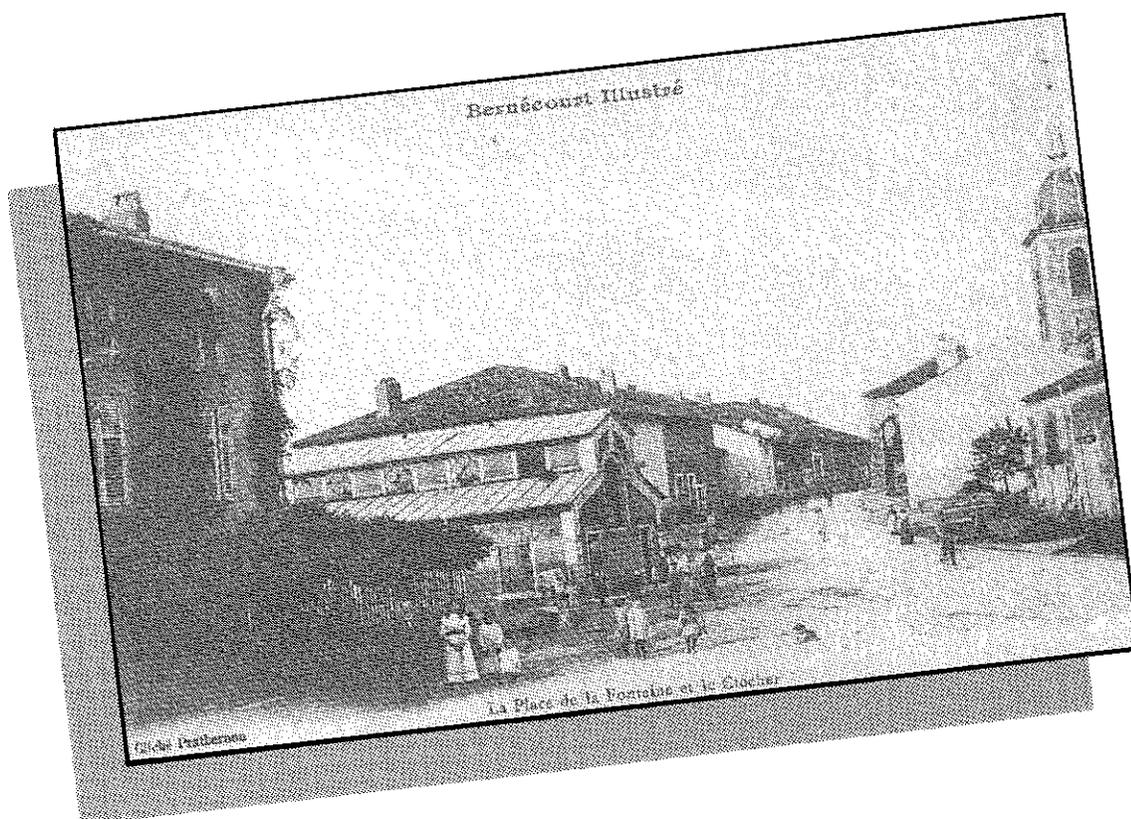


2. BRENEINCOURT (1322) (1339)
3. BRENECOURT (1421)
4. BRENEICOURT (1441)
5. BRENECOURT (1517)
6. BRENEYCOURT (1536) (1551)
7. BERNEYCOURT-BELLE-FONTAINE (1588)
8. BEURNECOURT-BELLE-FONTAINE (1708) (1719)
9. BERNECOURT (de 1765 à 1779)
10. BERNECOURT-devant-MOUSIN (1780) et MOUSIN-devant-BERNECOURT

11. MOUSIN (de 1781 au 20 juin 1790)
12. BERNECOURT, de nouveau, depuis 1790.

Il n'existe qu'un BERNECOURT en France. BENNECOURT (78) dérive aussi de Berno. A signaler un ERNECOURT (55), un BERNEVILLE (62) dérivé de Berno, et un BERNE (56).

Dérivent de Berno: Bernesq (?) (14), Bernis (30), Bernolsheim (67), Bernon (10).



SITUATION de B.	FAITS (grands et petits) → CONSEQUENCES locales ± tardives
27 avant J.C/III ^e siècle Gaule Romaine (Belgique première) (Cité des Leuques = moule du futur diocèse de Toul)	2 voies romaines secondaires passent sur le ban de B. → présence de fermes gallo-romaines → position "carrefour" (bonne en temps de paix, mauvaise en période de troubles) B. au confin de 3 Cités → B. au confin de 3 futurs diocèses
III ^e siècle = invasion germanique	→ pierres brûlées des sites de fermes gallo-romaines Colon Germain Berno → origine du nom de B.
IV ^e siècle: 1 ^o évêque à Metz, Toul et Verdun	B. du diocèse de Toul, mais près de ceux de Metz et Verdun → interventions occasionnelles des évêques voisins (Riéval, entrecours, réparation de l'église) (Saint) Georges, prince de Cappadoce, martyr en 303/4, est vénéré à Lydda (près de Tel Aviv) dès la fin du siècle (IV ^e) → futur patron de la paroisse (voir lère église)
V ^e siècle = invasion franque	Avènement des mérovingiens: les alleu, du fran- cique "allod", sont des parcelles de terre non soumises au régime féodal, car sans doute, non conquises ni distribuées lors de cette invasion (franque) → à B. carton d'"Alue"
511.843 Austrasie depuis 625 = (comté de Scarpone)	La reine d'Austrasie: Brunehaut, meurt en 613, âgée de 70 ans, attachée par un bras et une jambe à la queue d'un cheval indompté. Metz est la capitale, et Royaumeix est un lieu de plaisance de ces rois de la lère "race" → la voie Toul-Pannes qui passe sur le ban de B. et relie en partie Royaumeix à Metz, porte le nom de la reine Brunehaut à Essey (Olry)
843.965 Lotharingie (comte de Scarpone)	925: rattachement de la Lotharingie à l'Empire Germanique. → vers 1640, le 5 ^e seigneur châtelain de B. devient "baron du Saint-Empire" Le partage de Verdun (843) + beaucoup d'autres vecteurs ultérieurs → guerre de 30 ans. 1914-1918 à Bernécourt ("un ruisseau seul ne fait pas un gros fleuve")
965.1354 comté de Bar	L'abbaye-mère de Riéval fonde les abbayes de Rangéval et de Sainte-Marie-aux-Bois à l'aide des nombreuses donations qui lui sont faites → 1 ^o apparition écrite du toponyme Berné- court vers 1140 → fondation de l'arrière fief de la Goise Salée Croisades → 1 ^o église sous l'invocation de Saint-Georges

SITUATION de B.	FAITS (grands et petits) → CONSEQUENCES à ± long terme, à B.
1354-1420 duché de Bar (Marquisat de Pont-à-Mousson)	XIII ^e siècle: début d'apparition des patronymes → 1 ^o apparition connue de B. comme patronyme, à Toul en 1400
1420-1766 duché de Lorraine et de Bar (Bailliage de Pont-à-Mousson)	vers 1450: fortification du village → murailles autour du village-tas, murs d'église doublés 1534: 1 ^o seigneur châtelain à B.: → 1619: le "château" de fait, le devient de droit Règne de Stanislas → taque de cheminée "Stanislas" au 8, rue de la Source
1766-1789 France des Louis XV et XVI	Rattachement (définitif) de la Lorraine à la France → création d'une maréchaussée (future gendarmerie) → taques de cheminée à fleurs de lys
Janvier 1790 - mai 1871 France (Meurthe)	-83 départements établis le 15.01.1790, texte "relatif à la division de la France", voté le 04.03.1790 → B. est chef-lieu de canton peu de temps en 1790 car remplacé par Flirey, puis par Domèvre-en-Haye -Population record à B. en 1861: 353 habitants → 2 ^o église construite en 1847
depuis mai 1871: France (Meurthe-et-Moselle)	1871: frontière allemande à 20 kilomètres → certains mariés de B. viennent d'"Alsace-Lorraine annexée" 1914-1918: village sur la ligne de front → destructions → 3 ^o église (1924) 1919: frontière à nouveau à 71 kilomètres horizon 1993: frontière (suisse) à 200 kilomètres
Grand développement démographique en Europe occidentale: -Période gallo-romaine -Fin XV ^e , début XVI ^e siècle -2 ^o moitié XVIII ^e , XIX ^e siècle	

Bibliographie:

-Le chemin de fer de Toul à Thiaucourt par L. LUMEREAUX (ingénieur) 1910
-Eglises fortifiées de l'Est de la France (46 pages) - Pays Lorrain 1959
-Quelques églises fortifiées de l'Est de la France (9 pages) - Pays Lorrain 1964
-Histoire de Corniéville (55), Mandres-aux-Quatre-Tours, Manonville et Viéville en Haye
-I.G.N. (carte 1735 environ et photographie aérienne)
-Nobiliaire de Dom Pelletier
-M.S.A.L. 1891: Les seigneurs de Manonville

(Goise Salée)
-M.S.A.L. 1863, page 238: Jacques de Bernécourt
-Alain VILLES, la Cathédrale de Toul, page 124: idem
-Archives départementales (54):
..B319 (année 1602)
..B11720 (année 1708)
..B90 Fos 13, 14 (château, seigneurs)
..B289 (église 1695 et 1708)
..WO 910 à 914 (églises, presbytère, cimetière, équipements)
-Archives du diocèse: témoignage de l'abbé Chardin, curé de Bernécourt: Grande Guerre.

